

## Fiche de données de sécurité

page: 1/19

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.08.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 19.01.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 08.01.2007

Produit: **Pulsar® 40**

(ID Nr. 30287370/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 11.05.2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

#### 1.1. Identificateur de produit

**Pulsar® 40**

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, herbicide

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF SE  
67056 Ludwigshafen  
GERMANY

Adresse de contact:

BASF France SAS  
176, rue Montmartre  
75002 PARIS  
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.08.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 19.01.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 08.01.2007

Produit: **Pulsar® 40**

(ID Nr. 30287370/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 11.05.2025

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

En vigueur en France.

Aquatic Acute 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Repr. 2

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H361d

Susceptible de nuire au fœtus.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280

Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P201

Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.

Conseils de prudence (Intervention):

P391

Recueillir le produit répandu.

P308 + P313

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405

Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501

Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.08.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 19.01.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 08.01.2007

Produit: **Pulsar® 40**

(ID Nr. 30287370/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 11.05.2025

---

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH208: Peut produire une réaction allergique. Contient: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: imazamox (ISO); acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo- 2-imidazolin-2-yl)-5-méthoxyméthylnicotinique

### 2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Pas applicable

### 3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, herbicide, Concentré soluble (SL)

Ingrédients soumis à réglementation

imazamox (ISO); acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo- 2-imidazolin-2-yl)-5-méthoxyméthylnicotinique

Teneur (WW): 3,71 %

Numéro CAS: 114311-32-9

Repr. 2 (foetus)

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Facteur M - aiguë: 10

Facteur M - chronique: 10

H361d, H400, H410

ammoniac ...%

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.08.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 19.01.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 08.01.2007

Produit: **Pulsar® 40**

(ID Nr. 30287370/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 11.05.2025

---

Teneur (W/W): &lt; 0,5 %

Numéro CAS: 1336-21-6

Numéro-CE: 215-647-6

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119488876-14

Numéro INDEX: 007-001-01-2

Skin Corr./Irrit. 1B

Eye Dam./Irrit. 1

STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 2

H335, H314, H411, H400

Les limites de concentrations spécifiques

STOT SE 3, irr. pour le syst. respiratoire: &gt;= 5 %

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Teneur (W/W): &lt; 0,05 %

Numéro CAS: 2634-33-5

Numéro-CE: 220-120-9

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2120761540-60

Numéro INDEX: 613-088-00-6

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Skin Corr./Irrit. 2

Eye Dam./Irrit. 1

Skin Sens. 1

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Facteur M - aiguë: 1

Facteur M - chronique: 1

H318, H315, H302, H317, H400, H410

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Sens. 1: &gt;= 0,05 %

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas d'inhalation, repos, transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans avis médical.

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.08.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 19.01.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 08.01.2007

Produit: **Pulsar® 40**

(ID Nr. 30287370/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 11.05.2025

---

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote, composés halogénés, oxydes de soufre

Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

---

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.08.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 19.01.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 08.01.2007

Produit: **Pulsar® 40**

(ID Nr. 30287370/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 11.05.2025

---

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures inférieures à : -5 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en-dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à : 35 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

---

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.08.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 19.01.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 08.01.2007

Produit: **Pulsar® 40**

(ID Nr. 30287370/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 11.05.2025

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de limites connues d'exposition professionnelle spécifiques à la substance.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques ou inorganiques, acides inorganiques, basiques et de particules toxiques(p.ex. EN 14387 Type ABEK-P3).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation &gt; 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. L'utilisateur final (agriculteur, ...) doit se référer, pour le contrôle de son exposition et de sa protection individuelle, aux indications figurant en rubrique 15 du présent document.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                     |                                                                           |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| État de la matière: | liquide                                                                   |
| État physique:      | liquide                                                                   |
| Couleur:            | incolore à jaunâtre                                                       |
| Odeur:              | semblable à une noix                                                      |
| Seuil olfactif:     |                                                                           |
|                     | Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation. |
| Point de fusion:    | < 0 °C                                                                    |

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.08.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 19.01.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 08.01.2007

Produit: **Pulsar® 40**

(ID Nr. 30287370/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 11.05.2025

|                                                 |                                                                                                                                                                                    |                             |
|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Point d'ébullition:                             | env. 100 °C                                                                                                                                                                        |                             |
| Inflammabilité:                                 | Données se rapportant au solvant<br>non applicable                                                                                                                                 |                             |
| Limite inférieure d'explosivité:                | Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé. |                             |
| Limite supérieure d'explosivité:                | Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé. |                             |
| Point d'éclair:                                 | Non inflammable.                                                                                                                                                                   |                             |
| Température d'auto-inflammation:                | 422 °C                                                                                                                                                                             | (Directive 92/69/CEE, A.15) |
| Décomposition thermique:                        | 190 °C, 250 kJ/kg<br>(température Onset)<br>Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.                     |                             |
| Valeur du pH:                                   | env. 4 - 6<br>(20 °C)<br>(mesuré(e) avec le produit non dilué)                                                                                                                     |                             |
| Viscosité dynamique:                            | 109,0 mPa.s<br>(21 °C)                                                                                                                                                             | (OECD 114)                  |
| Solubilité dans l'eau:                          | complètement soluble                                                                                                                                                               |                             |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): | non applicable                                                                                                                                                                     |                             |
| Pression de vapeur:                             | env. 23 hPa<br>(20 °C)                                                                                                                                                             |                             |
| Densité:                                        | Données se rapportant au solvant<br>env. 1,08 g/cm <sup>3</sup><br>(20 °C)                                                                                                         |                             |
| densité de vapeur relative (air):               | non applicable                                                                                                                                                                     |                             |

## 9.2. Autres informations

### Informations concernant les classes de danger physique

#### Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive (Directive 92/69/CEE, A.14)

#### Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant (Directive 2004/73/EC, A.21)

### Autres caractéristiques de sécurité

Autres informations: Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

Vitesse d'évaporation: non applicable

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.08.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 19.01.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 08.01.2007

Produit: **Pulsar® 40**

(ID Nr. 30287370/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 11.05.2025

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### **10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### **10.4. Conditions à éviter**

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

### **10.5. Matières incompatibles**

Produits à éviter:

oxydants puissants, bases fortes, acides forts

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

#### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.08.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 19.01.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 08.01.2007

Produit: **Pulsar® 40**

(ID Nr. 30287370/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 11.05.2025

CL50 rat (par inhalation): > 6,6 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée. Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 4.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant (Directive 92/69/CEE, B.5)

### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: non sensibilisant (Directive 92/69/CEE, B.6)

### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

### Toxicité pour le développement

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.08.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 19.01.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 08.01.2007

Produit: **Pulsar® 40**

(ID Nr. 30287370/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 11.05.2025

---

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : imazamox (ISO); acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo- 2-imidazolin-2-yl)-5-méthoxyméthylNicotinique**Evaluation du caractère tératogène:**Les essais sur animaux ont apporté des indications pour un effet néfaste sur le développement/tératogène.*  
-----Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : ammoniac ...%**Evaluation de la toxicité après administration répétée:**Même après administration répétée, l'effet prépondérant consiste en l'induction de corrosion.*  
-----Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

**11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.08.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 19.01.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 08.01.2007

Produit: **Pulsar® 40**

(ID Nr. 30287370/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 11.05.2025

endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

#### Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) > 100 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (OCDE 203; ISO 7346; 92/69/CEE, C.1)

Invertébrés aquatiques:

CL50 (48 h) > 100 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

Plantes aquatique(s):

ErC50 (7 j) 0,52 mg/l (taux de croissance), *Lemna gibba* (Ligne directrice OCDE 221, statique)

ErC50 (7 j) 0,098 mg/l (taux de croissance), *Lemna gibba*

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :imazamox (ISO); acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo- 2-imidazolin-2-yl)-5-méthoxyméthylNicotinique*

*Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):*

*Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*

-----

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :imazamox (ISO); acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo- 2-imidazolin-2-yl)-5-méthoxyméthylNicotinique*

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.08.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 19.01.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 08.01.2007

Produit: **Pulsar® 40**

(ID Nr. 30287370/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 11.05.2025

---

*Potentiel de bioaccumulation:**Facteur de bioconcentration(FBC): < 1, Lepomis macrochirus (Méthode OCDE 305)**Ne s'accumule pas dans les organismes.*  
-----

## 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :imazamox (ISO); acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo- 2-imidazolin-2-yl)-5-méthoxyméthyl nicotinique**Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:**volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.**Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltre et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.*  
-----

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## 12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

## 12.8. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

---

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.08.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 19.01.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 08.01.2007

Produit: **Pulsar® 40**

(ID Nr. 30287370/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 11.05.2025

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN3082

Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (IMAZAMOX 4%)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM

Groupe d'emballage: III

Dangers pour l'environnement: oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

RID

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN3082

Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (IMAZAMOX 4%)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM

Groupe d'emballage: III

Dangers pour l'environnement: oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

### Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro UN3082

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.08.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 19.01.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 08.01.2007

Produit: **Pulsar® 40**

(ID Nr. 30287370/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 11.05.2025

d'identification:

Nom d'expédition des

Nations unies:

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (IMAZAMOX 4%)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM

Groupe d'emballage:

III

Dangers pour

oui

l'environnement:

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

**Transport maritime****Sea transport**

IMDG

IMDG

Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

UN number or ID number:

UN 3082

Nom d'expédition des Nations unies:

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (IMAZAMOX 4%)

UN proper shipping name:

ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (IMAZAMOX 4%)

Classe(s) de danger pour le transport:

9, EHSM

Transport hazard class(es):

9, EHSM

Groupe d'emballage:

III

Packing group:

III

Dangers pour

oui

Environmental hazards:

yes

l'environnement:

Polluant marin: OUI

hazards:

Marine pollutant: YES

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

EmS: F-A; S-F

Special precautions for user:

EmS: F-A; S-F

**Transport aérien****Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

UN number or ID number:

UN 3082

Nom d'expédition des Nations unies:

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (IMAZAMOX 4%)

UN proper shipping name:

ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.08.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 19.01.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 08.01.2007

Produit: **Pulsar® 40**

(ID Nr. 30287370/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 11.05.2025

|                                                        |                                         |                               |               |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------|---------------|
|                                                        | NT, LIQUIDE,<br>N.S.A. (IMAZAMOX<br>4%) |                               | (IMAZAMOX 4%) |
| Classe(s) de danger pour le transport:                 | 9, EHSM                                 | Transport hazard class(es):   | 9, EHSM       |
| Groupe d'emballage:                                    | III                                     | Packing group:                | III           |
| Dangers pour l'environnement:                          | oui                                     | Environmental hazards:        | yes           |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Aucun connu                             | Special precautions for user: | None known    |

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.4. Groupe d'emballage**

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

**Maritime transport in bulk according to IMO instruments**

Maritime transport in bulk is not intended.

**Autres informations**

Le produit peut être expédié en tant que produit non dangereux dans des emballages appropriés contenant une quantité nette de 5 L ou moins, conformément aux dispositions de divers organismes de réglementation :

ADR, RID, ADN : Disposition spéciale 375 ;  
JT/T617.3;

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.08.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 19.01.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 08.01.2007

Produit: **Pulsar® 40**

(ID Nr. 30287370/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 11.05.2025

IMDG : 2.10.2.7 ;

IATA : A197 ;

TMD : Disposition spéciale 99(2) ;

49CFR : §171.4 (c) (2).

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3, 75

Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Entrée dans la liste dans la réglementation: E1

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4510

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 65, 66

Recommandations BASF

Equipements de protection individuelle pour l'utilisateur final (agriculteur,...)

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Dans le cadre d'une application avec un pulvérisateur à rampe :

o Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ;

- EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065/A1 ;

- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

o Pendant l'application

\* Si application avec tracteur avec cabine

- EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065/A1 ;

- Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A,B ou C), dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

\* Si application avec tracteur sans cabine

- EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065/A1 ;

- Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A,B ou C), dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.08.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 19.01.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 08.01.2007

Produit: **Pulsar® 40**

(ID Nr. 30287370/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 11.05.2025

---

Pour le travailleur, porter

EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065/A1

Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN ISO 16523-1+A1 (type A) en cas de contact avec la culture

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée : 48 heures.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

|                   |                                                                                                              |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aquatic Acute     | Danger pour le milieu aquatique - aigu                                                                       |
| Aquatic Chronic   | Danger pour le milieu aquatique - chronique                                                                  |
| Repr.             | Toxicité pour la reproduction                                                                                |
| Skin Corr./Irrit. | Corrosion/irritation cutanée                                                                                 |
| Eye Dam./Irrit.   | Lésions oculaires graves / irritation oculaire                                                               |
| STOT SE           | Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)                                         |
| Acute Tox.        | Toxicité aiguë                                                                                               |
| Skin Sens.        | sensibilisation de la peau                                                                                   |
| H400              | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                                                 |
| H410              | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                      |
| EUH401            | Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. |
| H361d             | Susceptible de nuire au fœtus.                                                                               |
| H335              | Peut irriter les voies respiratoires.                                                                        |
| H314              | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux .                                             |
| H411              | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                           |
| H318              | Provoque de graves lésions des yeux.                                                                         |

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.08.2022

Version: 12.0

Date de la version précédente: 19.01.2022

Version précédente: 11.0

Date / Première version: 08.01.2007

Produit: **Pulsar® 40**

(ID Nr. 30287370/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 11.05.2025

---

H315

Provoque une irritation cutanée.

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

### Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

---

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.